



## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### "Occupation du domaine public – BOIS DES AULNES" Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2026

**Rappel :** dans le cadre de l'application du nouvel article de loi L.2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, la mairie de LA BAULE-ESCOUBLAC s'engage à valoriser l'occupation du domaine public en permettant un égal traitement entre les opérateurs économiques intéressés.

**Objet de la consultation :**

La présente consultation est relative à l'occupation du domaine public de quatre emplacements situés au Bois des Aulnes, 10 et 12 allée DES AULNES à LA BAULE-ESCOUBLAC.  
L'exploitation de ces espaces est dédiée exclusivement à l'exercice commercial d'activités ludiques, de manèges, de jeux pour enfants et stands de friandises.

**Nom de l'organisme donneur d'ordre :**

Commune de LA BAULE-ESCOUBLAC

**Lieu d'implantation :**

BOIS DES AULNES

**Durée de l'occupation :**

L'occupation est autorisée du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2026, dans le respect des conditions précisées à la suite de ce chapitre.

**Redevance :**

Montants des redevances votés en Conseil municipal et relatifs aux emplacements dédiés pour l'année 2026 :

« Activité 3 » → activité sur le bassin (sans accès exclusif à ce dernier), bateaux à voile, bateaux télécommandés, jeux d'eau :

Surface 10 à 30 m<sup>2</sup> : redevance 453 € pour juillet et août.

« Activité 2 » → activité de type structure pour enfants, jeux anciens en bois, stand de friandises, etc :

Surface 31 à 70 m<sup>2</sup> : redevance 2 245 € pour juillet et août.

« Activité 1 » → activité de type structure pour enfants, stand pêche à la ligne, chamboule tout, balancelle, manège, etc :

Surface 71 à 100 m<sup>2</sup> : redevance 3 140 € pour juillet et août.

Fluides : 3,10 € / jour.

**Dépôt de candidature :**

Dossier de candidature à télécharger sur le site de la Ville de LA BAULE-ESCOUBLAC et à renvoyer à l'adresse suivante : [commerce@mairie-labaule.fr](mailto:commerce@mairie-labaule.fr)

**Critères de sélection des candidatures :**

La proposition des candidats sera évaluée à la mesure des critères suivants :

- Le descriptif détaillé de l'activité de loisir soumise par le candidat,
- La pertinence de l'activité au regard de la population à laquelle l'activité s'adresse,
- Cohérence de la proposition avec les autres activités autorisées sur la commune,
- Intégration de l'activité sur le lieu d'implantation.

**Date limite de réception des dossiers :** 15/05/2026 - 12 h

**Renseignements techniques et administratifs :**

Mairie de LA BAULE-ESCOUBLAC - Direction Commerce, attractivité et évènementiel  
BP 172 - 7 avenue Olivier Guichard  
44504 LA BAULE-ESCOUBLAC  
Tél. 02 51 75 75 24                      E-mail : [commerce@mairie-labaule.fr](mailto:commerce@mairie-labaule.fr)

**Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées ou déposées :**

Mairie de LA BAULE-ESCOUBLAC  
Direction Commerce, attractivité et évènementiel  
BP 172 - 7 avenue Olivier Guichard  
44504 LA BAULE-ESCOUBLAC  
[commerce@mairie-labaule.fr](mailto:commerce@mairie-labaule.fr)

**Date d'affichage du présent avis à la publication :** 15/04/2026

Affichage du présent avis : site internet de la collectivité

Pour le Maire,  
l'Adjointe au Maire en charge du commerce  
et de l'artisanat,



Aurora LERAT